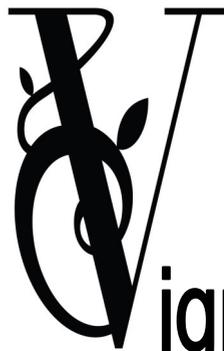


Les Chroniques

Juin 2022
numéro 236

de



ignieu

A LA UNE

CRÉATION DE L'ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL

Les travaux commencent !

Les travaux d'aménagement de l'ancien stade de football en espace ludique et sportif intergénérationnel ont commencé lundi 16 mai dernier.

L'entreprise Val TP a aménagé l'emplacement qui accueillera la structure du city stade, qui sera mise en place ensuite par l'entreprise Play Gones.

Les travaux continueront tout le mois de juin, avec la pose des différents jeux et espaces sportifs, que vous aurez le plaisir de découvrir prochainement !

Le chantier est interdit d'accès au public pour toute la durée des travaux par arrêté du maire.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin prochains.

Le bureau de vote, installé dans la salle du conseil municipal en mairie, sera ouvert de 08h à 18h.

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commune et apporter obligatoirement une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie...).

La présentation de la carte d'électeur est facultative.

Vous êtes absent ou vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Vous pouvez donner procuration soit en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr soit directement en gendarmerie à toute personne inscrite sur une liste électorale (peu importe la commune) jusqu'à la veille du jour du scrutin.

Mercredi 08 juin - Invitation vernissage

Exposition picturale mairie

Madame le Maire et l'équipe municipale vous invite au vernissage de sa nouvelle exposition en mairie le **mercredi 8 juin à 19h30**. Rencontrez l'artiste Saint-Cheffois Gilles Jourdan le temps d'un cocktail apéritif Découvrez dans la salle du conseil municipal les toiles acryliques colorées et les profils blancs sur toiles noires très expressives de l'artiste.

Exposition accessible aux heures d'ouverture de la mairie jusqu'à début septembre.

Dimanche 12 juin - Concert de fin d'année

Musique aux Balcons

Concert de fin d'année gratuit et ouvert au public à 16h dans la salle des fêtes.

Les élèves de toutes les disciplines se produiront : éveil, piano, guitare, batterie, violon...). L'orchestre à vents « Les musiciens réunis » de Tenay sera présent pour accompagner l'orchestre à cordes de Vignieu.

Lundi 13 juin - Séance découverte Zumba

Pass Your Joy

Participez à une séance découverte de zumba **lundi 13 juin 2022 à 19h** à la salle des fêtes de Vignieu ! **Entrée gratuite sur inscription au 06 43 70 01 97**

Dimanche 19 juin - Vente de brioches

Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles viendra à la rencontre des Vignolais dans les différents hameaux de la commune pour vendre leurs brioches. Merci d'avance pour votre accueil bienveillant **Un stand sera également installé devant la mairie de 09h à 12h.**

Samedi 25 et Dimanche 26 juin - Concours

Amicale Boule

Challenge Manu Charvet/Daniel Moine/Rémi Pimbonnet organisé sur la place F. Geneste et sur l'espace Lucien Martin (stade).

Jedi 14 juillet - Cérémonie Fête Nationale

Commune de Vignieu

Madame le Maire vous invite à participer à la célébration de notre Fête Nationale le **14 juillet à 11h sur la place de l'église**. La cérémonie sera clôturée autour d'un **verre de l'amitié**. Nous vous attendons nombreux.

Jedi 14 juillet - Barbecue Party

Les Amis de Vignieu

Les Amis de Vignieu vous invitent à sa traditionnelle « Barbecue Party » à 12h sur la place Fanny Geneste.

Au menu : côtelettes, merguez, saucisses, frites, tarte au fruits et vin.

Tarifs : adulte 12€ et enfant 5€

Réservation obligatoire avant le 2 juillet

Jedi 14 juillet - Course cycliste

Tour du Valromey

La course cycliste du tour du Valromey traversera la commune de Vignieu en passant par la route départementale reliant Moresstel à St Chef. Les organisateurs de la course recherchent 2 volontaires pour assurer la sécurité lors du passage des cyclistes.

Inscription en mairie au 04 74 92 56 96.

Samedi 30 juillet - Grande Nuit Vignolaise

Les Amis de Vignieu

Cochon à la broche et soirée dansante à 20h sur la place Fanny Geneste.

Tarifs : adulte 20€ et enfant 5€.

Réservation obligatoire avant le 16 juillet.

Réservations du 14 et 30 juillet

au 07 57 42 52 68 ou

lesamisdevignieu@gmail.com

Célébrons ensemble la fête nationale

La commune invite **les enfants volontaires** à défiler avec Madame le Maire et participer à l'animation de la cérémonie du **14 juillet** prochain entre 11h et 12h.

Inscription et renseignements en mairie au 04 74 92 56 96.



Les Amis de Vignieu

Après deux années d'incertitude liées au Covid, les Amis de Vignieu sont heureux de pouvoir relancer les festivités d'été.

Participez à la vie de la commune

Les Amis de Vignieu vous attendent nombreux, anciens et nouveaux habitants, pour les aider dans l'organisation des 2 grandes manifestations prévues : la Barbecue Party et la Grande Nuit Vignolaise.

Retour sur...

REMERCIEMENTS

Cérémonie du 08 mai 2022

Madame le Maire Camille Régnier, et le conseil municipal, remercient chaleureusement pour leur représentation Madame Julie Chappaz et les enfants de son école de musique, ainsi que les Jeunes Sapeurs-Pompiers pour leur présence.

Repas du CCAS 21 mai 2022

63 repas ont été servis lors du repas offert par le CCAS à nos aînés de 65 ans et plus. La journée s'est déroulée dans une ambiance festive, entre danse et karaoké. Merci à tous les participants et aux membres du CCAS pour l'organisation.

REPOSES DES MOTS CROISÉS BULLETIN ANNUEL 2022

Des jeux vous ont été proposés dans le bulletin annuel distribué en début d'année.

Voici les réponses des mots croisés p47 :

- | | |
|----------------|------------|
| 1. Eglise | 6. Geneste |
| 2. Vignolais | 7. Isere |
| 3. Dauphine | 8. Piaton |
| 4. Gabouillons | 9. Vineaca |
| 5. Loup | 10. Pey |

Le Carnet

LES NAISSANCES

Le 19 mai est né Adam au foyer de M. Adrien Comberousse et Mme Laetitia Gracio.

Le 22 mai est né Eliott au foyer de M. Anthony De Oliveira et Mme Pauline Mollard.

LES MARIAGES

Le 30 avril : Romain Chorier et Marie Randy.

Félicitations aux jeunes mariés et tous nos vœux de bonheur.

LES DÉCÉS

Le 13 mai est décédée Mme Arlette Del Soccoro.

Le 14 mai est décédé M. Marius Gallinelli.

Aux familles dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances et les assurons de notre soutien.

Petites annonces

ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Michèle LEGIER, assistante maternelle, a 1 place de disponible pour un bébé à partir du mois de mai 2022. Contact : 04 74 27 73 55.

LES INFOS MUNICIPALES

MAIRIE ET AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi et jeudi de 08h à 12h et de 13h à 17h.

Vendredi de 09h à 12h.

Ouverture de l'agence postale :

Lundi, mardi et jeudi de 08h à 12h.

**Fermeture exceptionnelle
jeudi 09 juin 2022.**

PROPRIETAIRES DE HAIES

En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Les riverains doivent obligatoirement :

- **Élaguer ou couper** régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines **à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées**, avec une **hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)



ALERTE SECHERESSE 2022

A compter du 18 mai et jusqu'au 15 juillet 2022, le bassin de la Bourbre est placé en alerte par arrêté préfectoral.

Les mesures à respecter :

- Vidange et remplissage des piscines à usage privé interdit.
- Remise à niveau des piscines privées interdit de 09h à 18h.
- Lavage des voitures interdit hors stations professionnelles.
- Arrosage pelouses, massifs fleuris et jardins potagers interdit de 11h à 18h.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX Arrêté préfectoral n°2013-322-0020

Le brûlage des déchets végétaux est **interdit en tout temps** sur l'ensemble du département de l'Isère en application des dispositions du code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

MAIRIE - 1 place de la Paix 38890 VIGNIEU
Tél. : 04.74.92.56.96
E.mail : mairie@vignieu.fr
Site internet : www.vignieu.fr

Directeur de la publication : Camille Régnier
Pilotage : Ana-Paula Dumarterey
Rédaction : Camille Régnier / Lucie-Maeva Liandrat
Photos : mairie de Vignieu
Impression : Mairie de Vignieu